

FRANCE



**Réunion régionale UNECE – Réunion régionale d'examen «Pekin+20»
pour la préparation de la 59^{ème} commission de la condition de la femme**

**Intervention de Mme Patrizianna Sparacino-Thiellay,
Ambassadrice pour les droits de l'Homme, en charge de la dimension
internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire,
pour le PANEL 6**

**Représentation et rôle moteur des femmes dans les processus de
direction et de décision**

Genève, les 6-7 novembre 2014

Seul le prononcé fait foi

Discours disponible sur le site :
www.franceonugeneve.org

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES A GENÈVE

36, route de Pregny 1292 Chambésy/Genève Tél. (022) 758 91 11

Panel centré sur la diversité des politiques et des mesures temporaires visant à promouvoir la participation des femmes aux processus de direction et de décision

Préambule en forme de constat :

- Parmi les conclusions de la Conf. de Pékin, elle a réaffirmé que « **Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser** ».
- Depuis Pékin, **des progrès significatifs** ont été fait en Europe. **Mais le bilan de ces progrès reste en deçà des espérances**, en France, comme dans d'autres pays européens.
- **Beaucoup reste à accomplir y compris dans des domaines clefs.** Les inégalités perdurent dans les champs politique, économique et social en **dépit des textes proclamant l'égalité des droits.** C'est la raison pour laquelle la France a profondément repensé sa **politique d'égalité** entre les F et les H **dont je voudrais exposer les grandes lignes.**

Quels objectifs ont guidé la refonte de notre politique au soutien de l'égalité ?

- Les autorités françaises ont pris une série de mesures pour **faire de l'égalité une priorité de l'action publique** qu'elle soit nationale ou locale tout particulièrement depuis deux ans.
- D'abord, volonté de **franchir une nouvelle étape, celle de l'égalité réelle**, plus seulement un principe inscrit dans les textes mais une réalité concrète visible et vécue au quotidien. Ensuite, MEO d'actions structurelles pour organiser cette quête de l'égalité réelle avec un principe simple, **puisque les inégalités sont partout, il faut agir partout.**
- Ce principe de transversalité et d'action simultanée sur plusieurs leviers est au cœur de la **toute première loi-cadre pour l'égalité** adoptée en

août qui aborde cette problématique dans un **cadre holistique** mettant en jeu une **approche intégrée** mêlant actions spécifiques et mesures transversales dans toutes les politiques publiques.

- C'est aussi le sens de la MEP de **structures comme le Haut Conseil à l'égalité**, qui conseille le Gouvernement sur les mesures de nature à améliorer sa politique, ou **le Comité interministériel aux droits des femmes** et à l'égalité entre les F et le H, Présidé par le PM, qui a permis l'adoption d'un **plan d'action transversal** mobilisant l'ensemble des ministres. Les ministères ont dû décliner chacun d'eux une **feuille de route spécifique** visant à intégrer l'égalité à la fois dans leurs politiques mais aussi dans la gestion des moyens humains de leurs administrations.
- Donc, **les maîtres mots** de la réforme de notre politique de l'égalité en France ont clairement été : **égalité réelle et non seulement en droit** (ce que la ministre des DDF avait intitulé « *la 3^{ème} génération des DDF* » après civils et politiques puis économiques et sociaux) – de fait **la loi cadre de 2014 s'intitule de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes; mainstreaming/transversalité de l'action publique.**

Quelles sont les principales cibles de cette nouvelle politique de l'égalité ?

1 - L'amélioration de la représentation politique des femmes

- 70 ans se sont écoulés depuis le droit de vote des femmes. Pourtant, elles restent sous-représentées dans les fonctions électives (à peine 27 % d'élues à l'AN et 13% de maires).
- **Depuis 2012, la parité a été un principe inscrit dans chaque réforme des modes de scrutins des élections locales.** Ceci a d'ores et déjà permis à l'échelon municipal et régional que la la parité soit quasiment acquise. Nous avons même dû créer des modes de désignations inhabituels pour les élections dans nos départements via la présentation de **binômes paritaires élus ensemble** qui **garantissent de fait une stricte égalité.**

- Au-delà du niveau local, la situation restait problématique pour les élections politiques (27% de parlementaires femmes et 20% de sénatrices). La loi-cadre adoptée en 2013 prévoit de ce fait un **doublment des sanctions financières à l'encontre des partis qui ne respectent pas la parité des candidatures** aux élections législatives à compter de l'échéance de 2017.

2 - **Le renforcement de la place des femmes aux postes de responsabilité**

- 1) **Dans l'administration**, en 2011, les femmes constituaient 54% de l'effectif total mais seulement 26% des emplois de direction (21% en 2009). Un décret impose depuis 2012 des **quotas pour les nouvelles nominations** aux postes les plus élevés avec un objectif de 40% d'ici 2018. Mesure fortement incitatrice car assortie de **sanctions financières pour les administrations qui ne respecteraient pas ces quotas**.
- 2) **Dans les entreprises**, malgré une nette évolution, les femmes ne représentent que **23% des effectifs des conseils d'administration du CAC 40**. Selon la même logique, la France a également fait le choix de **quotas** en 2011 qui **imposent une présence des F de 40 % d'ici 2017**.

A noter que, dans les entreprises comme dans l'administration, il a été constaté par ailleurs, en dépit d'un arsenal juridique particulièrement complet imposant un principe strict d'égalité salariale, **un écart de rémunération persistant encore aujourd'hui de 27%** entre les F et les H.

Cela a conduit à renforcer les obligations légales des entreprises à **rendre compte de leur politique salariale** et par ailleurs, l'application des **sanctions** pour celles qui contreviennent à ces obligations.

3 – **La lutte contre les stéréotypes de genre qui sont à la racine des inégalités**

- Traduire concrètement l'égalité en fait suppose de s'attaquer aux **racines du problème**. Il s'agit de **changer des comportements** qui définissent et influencent les rôles des F et des H dans la société.

- Encore aujourd'hui en France, la **répartition stéréotypée des rôles** conduit à un **déséquilibre profond dans la prise en charge des tâches domestiques** (dont on sait que 80% sont effectuées par des F) et des **différences d'accès réelles au monde du travail**. C'est ce que l'on a coutume d'appeler « **les inégalités d'habitude** », les plus difficiles par nature à déloger.
- **Des mesures de sensibilisation à l'égalité** ont été engagées dans les établissements scolaires. **Des actions ciblées ont été engagées à l'égard par ailleurs des médias** pour améliorer l'image et la représentation des femmes mais aussi assurer une meilleure présence des femmes parmi les intervenants et notamment en MEP un **vivier d'experts-femmes** pour sortir de la seule logique, trop souvent à l'œuvre, des femmes seulement victimes ou témoins.
- Parmi les priorités, s'agissant de lutter contre l'éloignement des F du marché du travail à l'arrivée d'un enfant, la loi prévoit un mécanisme incitatif à destination des couples pour un **meilleur partage du congé parental**.
- Elle conditionne désormais la possibilité de bénéficier de l'intégralité des 3 années de congés à un **partage entre les deux parents** (2 ans et demi pour l'un supposant au moins 6 mois pour l'autre). Cette réforme s'est accompagnée d'un **renforcement de l'offre d'accueil** de la petite enfance souvent déterminant pour assurer le maintien des femmes sur le marché du travail.

4 – La lutte contre les violences : Sans entrer dans le détail puisque ce n'est pas l'objet du panel, rappeler le cas échéant qu'elle a clairement été **l'une des premières priorités des autorités françaises depuis plusieurs années** et encore de la loi-cadre du mois d'août qui accompagne l'adoption récente d'un **second plan d'action national de lutte contre les violences** et du **tout premier plan d'action national contre la traite**.

Conclusion :

- Voilà rapidement esquissés les axes de la politique française au soutien de l'égalité. Pour finir, puisque l'objet de notre réunion régionale est non seulement de faire un état des lieux des progrès accomplis 20 ans après Pékin mais aussi de débattre des stratégies et des politiques de nature à renforcer cette égalité dans la perspective de l'agenda de développement post-2015, je voudrais rappeler que, **nous soutenons pleinement, avec nos partenaires de l'UE, l'adoption d'un objectif dédié à l'égalité dans les futurs ODD après 2015.**
- La France soutient aussi la transversalisation du genre dans les autres objectifs, qui doit aussi irriguer l'ensemble des autres objectifs. **L'agenda post-2015 doit avoir parmi ses priorités** à notre sens, non seulement les questions liées à l'autonomisation, à l'accès aux ressources et aux opportunités, à l'égale participation aux processus de décision, mais aussi **les questions d'accès à la santé** et, tout particulièrement, aux droits et à la santé sexuelle et reproductive.
- Car, c'est une évidence mais je souhaitais insister là-dessus, pour décider de sa vie, il faut d'abord être en capacité de disposer de son corps. **Le libre-choix en matière de sexualité et de reproduction est par nature la première condition de l'égalité** et le non-respect de ces droits fondamentaux est aussi la première expression de certaines des violences exercées à l'égard des femmes.
- C'est la raison pour laquelle la France soutient avec d'autres partenaires et au plus haut niveau politique, l'accès universel aux droits et à la santé sexuelle et reproductive et est pleinement engagée vers cet objectif./.